



Contactez nous pour obtenir un conseil personnalisé ou vous accompagner  
dans vos démarches

# Covid-19

## Que faire dans mon entreprise ?

Cliquez ici



AGDE - Le Passage d'Agen (47)  
1, Impasse de Compère  
47520LE PASSAGE D'AGEN  
05 53 77 13 23

AGDE - Nérac (47)  
26, Avenue Georges Clémenceau  
47600NÉRAC  
05 53 97 68 68

AGDE - Aiguillon (47)  
50, Rue Thiers  
47190AIGUILLON  
05 53 88 36 36

AGDE OCEAN - Urrugne (64)  
5, Chemin de Lantegia  
ZA Berroueta  
64122URRUGNE  
05 59 26 24 17

Votre partenaire  
**durable**





**Votre établissement est-il soumis à la fermeture administrative ?**

Made by  
 **LE LABEL**  
CO-PILOTES

**OUI**

Fermeture de l'entreprise

Cliquez ici



**NON**

La mise en place du télétravail est-elle possible ?

Cliquez ici



Arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19

Télécharger le document



Précédent





La mise en place du télétravail est-elle possible ?

Made by  
 LE LABEL  
CO-PILOTES

OUI

Cliquez ici



NON

Cliquez ici



Précédent





Votre activité est-elle en baisse ?

Made by  
 LE LABEL  
CO-PILOTES

OUI

Cliquez ici



NON

Cliquez ici



Précédent





## Votre entreprise peut poursuivre son activité



Vous devez informer vos salariés et consulter le CSE

Vous devez mettre à jour le document unique sur les risques

Nouveau justificatif de déplacement professionnel

Télécharger le document



Attestation de déplacement dérogatoire

Télécharger le document



Précédent





## Votre entreprise a recours au chômage partiel



Mode opératoire  
et indemnisation

Télécharger le document



Contrat prestation  
activité partielle

Télécharger le document



Courrier mise en activité  
partielle

Télécharger le document



**Important : conservez toutes les preuves justifiant le recours au chômage partiel pour être en mesure de les produire auprès de l'administration**



Précédent





Vos salariés sont-ils absents de l'entreprise ?

Made by  
 LE LABEL  
CO-PILOTES

OUI

Cliquez ici



NON

Cliquez ici



Précédent





## Vos salariés sont en arrêt maladie :



Arrêt maladie  
« personne à risque  
élevé »

En savoir plus



Arrêt maladie  
garde d'enfant de  
moins de 16 ans

En savoir plus



Télécharger le document



Arrêt maladie  
de salariés  
en quarantaine

L'absence massive de salariés indispensables à l'activité engendre-t-elle une baisse d'activité significative ou avez-vous des difficultés d'approvisionnement ?

**OUI**

Cliquez ici



**NON**

Cliquez ici



Précédent





**Votre activité vous permet de respecter les mesures  
sanitaires nécessaires ?**



**OUI**

**NON**

Cliquez ici



Cliquez ici



Les gestes simples pour préserver votre  
santé et celle de votre entourage

Télécharger le document



Précédent





Votre entreprise peut-elle réorganiser sa production ?

Made by  
 LE LABEL  
CO-PILOTES

OUI

Cliquez ici



NON

Cliquez ici



Précédent





Cela demande-t-il une modulation du temps de travail ?

Made by  
 LE LABEL  
CO-PILOTES

OUI

Cliquez ici



NON

Cliquez ici



Précédent





## Votre entreprise peut poursuivre son activité



Vous devez informer vos salariés et consulter le CSE

Vous devez mettre à jour le document unique sur les risques

Nouveau justificatif de déplacement professionnel

Télécharger le document →

Attestation de déplacement dérogatoire

Télécharger le document →



Précédent





**Certains salariés restent-ils (au moins partiellement)  
en activité ?**

Made by  
 **LE LABEL  
CO-PILOTES**

**OUI**

Cliquez ici



**NON**

Cliquez ici



Précédent





## Votre entreprise a recours au chômage partiel total



Il est préférable de fermer votre entreprise pendant toute la période de crise



Précédent





## Arrêt maladie personne à risque élevé



- Les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- Les malades atteints de cirrhose au stade B au moins ;
- Les patients aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle, ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque ;
- Les diabétiques insulinodépendants ou présentant des complications secondaires à leur pathologie (micro ou macro angiopathie) ;
- Les insuffisants respiratoires chroniques sous oxygénothérapie ou asthme ou mucoviscidose ou toute pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- Les personnes avec une immunodépression :  
médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive ;  
infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mn ;  
consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souche hématopoïétiques ;  
atteint d'hémopathie maligne en cours de traitement ;  
présentant un cancer métastasé ;
- Les femmes enceintes ;
- Les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m<sup>2</sup> : par analogie avec la grippe A(H1N1).



Précédent





## Arrêt maladie garde d'enfant de moins de 16 ans



Les conditions :

- Les enfants doivent avoir moins de 16 ans.
  - Les enfants doivent être scolarisés dans un établissement fermé
  - Un seul parent se verra délivré un arrêt (fournir une attestation sur l'honneur à son employeur).
  - L'entreprise ne doit pas pouvoir mettre son salarié en télétravail.
- Pas de jours de carence appliqués.
- Le salarié percevra des indemnités journalières (soit 50% de son salaire)
- Un complément de salaire peut être versé par l'employeur pour les entreprises le pratiquant.



Précédent

